

Article 31 du Règlement

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a reconnu que dans la zone urbaine de Montréal, il y avait des concentrations de la population active qui éprouvent de sérieuses difficultés économiques. Le secteur du sud-ouest de l'île de Montréal est représenté par un comité de bénévoles qui se sont regroupés pour convier les trois ordres de gouvernement, soit le municipal, le provincial et le fédéral, à un partenariat afin de coordonner la prestation de leurs différents programmes économiques.

Dans ce contexte, le ministre d'État à l'Emploi, l'honorable Monique Vézina, a annoncé avec le ministre du Travail, l'honorable Jean Corbeil, le 9 avril dernier, l'octroi de 1.2 million de dollars pour l'année en cours à titre d'appui financier au Comité d'harmonisation de la ville de Montréal et aux Corporations de développement économique et communautaire (CDEC).

La philosophie de partenariat auquel nous conviait le forum sur l'emploi a été épousée par la participation d'Emploi et Immigration au plan d'action de Montréal visant le développement économique des quartiers.

Dans cette foulée, le Comité de développement pourra assurer l'adaptation de nos programmes d'emploi et de formation aux besoins spécifiques et urgents de la collectivité.

Monsieur le Président, c'est une semblable utilisation dynamique des fonds de l'assurance-chômage que représente le projet de loi C-21. Le projet de loi C-21 nous permettrait d'en faire davantage pour répondre aux besoins de la main-d'oeuvre. L'annonce récente de la ministre d'État à l'Emploi représente notre volonté et notre capacité d'aider les travailleurs et travailleuses en difficulté à s'en sortir en assurant leur employabilité de façon valorisante et permanente.

* * *

[Traduction]

LE DROIT DE LA MER

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le premier ministre se plaît à dire que la solution des problèmes de la planète passe par la collaboration internationale. S'il veut qu'on le prenne au sérieux, il devrait veiller à ce que le Canada tienne l'engagement qu'il a pris en 1982 de ratifier la Convention sur le droit

de la mer, ce qu'il n'a pas encore fait parce que le premier ministre ne sait pas faire preuve d'autorité.

La Convention sur le droit de la mer, qui vise à aider l'humanité à gérer les océans, est inapplicable faute d'avoir été ratifiée par un nombre suffisant de pays.

Quand le premier ministre va-t-il se décider à passer des paroles aux actes? S'il veut qu'on le prenne au sérieux en matière d'environnement, le Canada doit ratifier la Convention sur le droit de la mer, mais la volonté politique semble malheureusement faire défaut.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il nous a été donné de constater toute l'efficacité hier de l'Accord de libre-échange pour le Canada. Nous avons assisté à une autre victoire pour les États-Unis, cette fois dans le dossier des exportations de homard.

Les Canadiens des provinces de l'Atlantique ont entendu dire à maintes reprises que le gouvernement conservateur défendrait les intérêts des pêcheurs de homard. Le ministre du Commerce extérieur a qualifié de pur protectionnisme les mesures prises par les États-Unis contre le homard canadien. Le premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement canadien utiliserait toute son influence auprès du Congrès américain et du gouvernement des États-Unis pour régler ce problème très grave, dans l'intérêt de nos pêcheurs.

L'industrie canadienne du homard perdra jusqu'à 127 millions de dollars au cours des trois prochaines années à cause des mesures prises par les États-Unis.

Il semble que le ministère des Pêches et des Océans a déjà cédé, parce qu'il a fait savoir dans un document d'information que des discussions se poursuivent avec des représentants de l'industrie en vue de mettre en oeuvre les modifications rendues nécessaires par cette décision du gouvernement américain. La décision définitive ne sera pas rendue avant le 15 mai, mais le ministère fédéral des Pêches a déjà avoué l'échec.

Qui le gouvernement défend-il vraiment?

* * *

LES BÉNÉVOLES

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, samedi dernier j'ai eu le plaisir d'assister au neuvième banquet annuel de reconnaissance des bénévoles. Il y avait là quelque 200 personnes représentant plus de 4000 bénévoles des localités d'Abbotsford, Matsqui et